

Bureau du 6 juin 2005

Décision n° B-2005-3266

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2005 - Participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville de la commune de Bron, des actions de gestion sociale de proximité (GSUP) sont menées depuis plusieurs années sur le quartier du Terrailon. Elles visent à améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants en privilégiant leur participation et en développant la présence de proximité dans le quartier.

Au fil des années, les actions qui ont été initiées ont pris des formes telles que : la coordination technique des différents gestionnaires des espaces publics et privés, le plan de propreté sur les espaces publics et le soutien à l'enlèvement des encombrants sur les copropriétés, les missions de proximité du syndic de la copropriété Terrailon et celles sur la copropriété Caravelle, les aménagements d'espaces avec les habitants, la sécurisation des espaces extérieurs, le surentretien des copropriétés, la médiation sur le centre commercial et l'action de médiation avec les habitants par les adultes-relais, etc.

En cohérence avec la mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) et du plan de sauvegarde des copropriétés dégradées sur le quartier du Terrailon, la GSUP tend à être confortée.

La programmation de GSUP 2005 de la commune de Bron sur le quartier du Terrailon s'inscrit dans la convention-cadre relative à la GSUP 2004-2006, approuvée par la délibération n° 2004-1791 du conseil de Communauté en date du 29 mars 2004 et signée le 8 juin 2004 par l'Etat, la Communauté urbaine, la commune de Bron, la région Rhône-Alpes, la SA Axiade Rhône-Alpes, l'Opac du Rhône, la régie Gambetta, les régies Molière et Sycré.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2005 est estimé à 619 532 € TTC avec un engagement financier pour la communauté urbaine de Lyon de 103 717 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2005, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

DECIDE

1° - Approuve le programme de gestion sociale et urbaine de proximité sur le quartier du Terrailon à Bron pour l'année 2005 tel que présenté en annexe, ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 103 717 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la communauté urbaine de Lyon.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - comptes 657 480, 657 340 et 657 540 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,